

**unéf**  
le syndicat étudiant  
& associations  
étudiantes

**ÉLECTIONS**  
**AU CNESER 2021**  
Spécial doctorat

**FENEC**  
Fédération Nationale des  
Étudiants-Chercheurs  
Une fédération de l'UNEF



**LA LETTRE DES ÉLU·E·S**

**BILAN ET PROJET**

1

## LA DÉMARCHE

DES ÉLU·E·S UNEF &  
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



2

## LE BILAN

POUR LE MANDAT 2019-2021



3

## LE PROJET

POUR LE MANDAT 2021-2023



4

## LA LISTE

DES CANDIDAT·E·S UNEF &  
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



# SOMMAIRE

|  |             |
|--|-------------|
| <b>LE MOT DES PRÉSIDENT·E·S</b>                            | <b>P.4</b>  |
| <b>PRÉSENTATION DE LA FENEC</b>                            | <b>P.5</b>  |
| <b>LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT</b>    | <b>P.6</b>  |
| <b>LE BILAN :</b>  | <b>P.8</b>  |
| Chiffres significatifs                                     | P.8         |
| 2 ans avec l'UNEF et la FENEC                              | P.9         |
| <b>LE PROJET :</b>   | <b>P.11</b> |
| 1. Financer la recherche publique                          | P.12        |
| 2. Démocratiser l'accès au doctorat                        | P.14        |
| 3. Défendre le statut du·de la doctorant·e·s               | P.16        |
| 4. Défendre les droits des doctorant·e·s étranger·ère·s    | P.18        |
| 5. Sécuriser l'insertion professionnelle des doctorant·e·s | P.19        |
| 6. Lutter contre les discriminations                       | P.20        |
| 7. Pour une recherche publique au service de la société    | P.22        |
| <b>NOS PRIORITÉS ET LA LISTE</b>                           | <b>P.23</b> |

# LE MOT DES PRÉSIDENT·E·S



**Mélanie Luce, Présidente de l'UNEF**

Du 7 au 18 juin 2021, l'ensemble des élu·e·s étudiant·e·s des conseils centraux sont invité·e·s à voter pour élire les représentant·e·s étudiant·e·s au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

Après 4 ans de mandat d'Emmanuel Macron et à 1 an des élections présidentielles, ces élections vont avoir une résonance toute particulière. En plus de la casse des droits étudiants et du libre accès à l'enseignement supérieur, entreprise depuis le début du mandat, le gouvernement a continué de détricoter l'enseignement supérieur et a accentué la concurrence entre les laboratoires de recherche et la précarisation des doctorant·e·s avec la loi de Programmation de la Recherche. La crise sanitaire est par ailleurs venue exacerber les problématiques des doctorant·e·s non résolues par le gouvernement.

Dans ce contexte, nous aurons plus que jamais besoin d'associer nos forces pour nous faire entendre. Que l'on soit étudiant·e·s ou étudiant·e·s chercheur·se·s nous devons agir ensemble pour défendre un enseignement supérieur ouvert, émancipateur et démocratique pour tou·te·s. Ces éléments sont aussi les fondations d'une recherche publique indépendante et démocratisée et financé à la hauteur de ses besoins.

La loi de Programmation de la Recherche dont la mise en application sera un des sujets centraux du prochain mandat a démontré à quel point la politique menée en matière d'enseignement supérieur et de recherche dégradait notre diplôme, la qualité de nos recherches et nos conditions de vie.

Uni·e·s, nous serons plus fort, pour présenter des propositions constructives pour améliorer notre quotidien. Nos actions se veulent indépendantes et nos membres défendent et défendront les doctorants et l'intérêt général de l'enseignement supérieur et de la recherche Française contre les arguments non démocratiques que nous oppose l'administration de tutelle.

Avec mes collègues, nous porterons votre parole et vous défendrons auprès de l'administration, du ministère et du gouvernement.



**Ali Fouladkar, Président de la FENEC**



La FENEC, Fédération Nationale des Étudiant·e·s-Chercheur·e·s, est une fédération de l'UNEF, Union Nationale des Étudiants de France. Ses membres sont des doctorant·e·s qui s'organisent pour améliorer leurs conditions de travail, d'études et de recherche. Présente depuis plusieurs années dans un grand nombre de laboratoires, d'écoles doctorales et dans la majorité des sites académiques français, elle défend la mise en place d'un véritable statut du·de la doctorant·e·s qui garantissent un financement, un encadrement pédagogique et un débouché professionnel en valorisant la recherche doctorale.

## **UNE DÉMARCHÉ SYNDICALE : COMBATIF·VE·S DANS TOUS LES CONSEILS UNIVERSITAIRES**

Les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » et « FENEC » présentent leurs interventions dans l'ensemble des instances où se prennent les décisions concernant la recherche, les doctorant·e·s et l'avenir du doctorat. Dans ces lieux de pouvoirs, nos élu·e·s s'investissent pour mener des batailles concrètes et améliorer les conditions d'accès au doctorat et la réussite de la thèse, et cela des Conseils d'Administration, des Commissions de la Recherche, des Conseils du Collège Doctoral et des Pôles de Recherche, en passant par les regroupements universitaires jusqu'au CNESER. Les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » et « FENEC » luttent pour imposer des cadres de régulation et de coopération entre les laboratoires de recherche qui soient favorables aux doctorant·e·s, sont investi·e·s sur la question de la contractualisation où encore font le choix de mener la bataille pour imposer un financement à hauteur des besoins de la recherche

## **LA FENEC : UNE FÉDÉRATION MILITANTE**

La FENEC et l'UNEF s'organisent pour peser sur les décisions prises dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche grâce à un véritable poids dans les universités, et une Union Nationale permettant d'établir un rapport de force dans toute la France. La FENEC se bat localement pour faire avancer les conditions de travail des doctorant·e·s et mène des batailles locales et nationales pour la mise en place d'un véritable statut du doctorant. En partant de notre quotidien, la FENEC propose des campagnes de revendications pour protéger les doctorant·e·s et obtenir de nouveaux droits. Grâce à notre forte présence dans les différents conseils locaux et nationaux, depuis plusieurs années, nous avons défendu des doctorant·e·s en difficulté, aidé d'autres pour leur permettre de poursuivre leurs études et obtenir le diplôme, dénoncé des pratiques non légales et amélioré les procédures et les démarches liées au 3ème cycle. Nous nous sommes opposé à la loi de programmation de la recherche et avons batailler pour une autre loi, plus égalitaire, une recherche publique financée à hauteur de ses besoins. Nos positions étaient claires : contre la faiblesse du budget de la recherche et la précarisation de l'insertion professionnelle des doctorant·e·s. Dans les années qui viennent, nous combattons la nouvelle loi de programmation de la recherche en France et nous continuerons nos actions et nos mobilisations afin de faire aboutir nos revendications.

# LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT

## Un organe au coeur des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche



Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif qui est invité à prendre position sur l'ensemble des sujets liés à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce conseil est donc compétent pour rendre un avis sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance de formations, sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche et sa répartition, sur les décrets ou même les lois qui ont un impact sur l'enseignement supérieur et la recherche. Les élections du CNESER ont lieu tous les 2 ans, une fois que tou·te·s les élu·e·s des conseils centraux des universités et des écoles ont été renouvelé·e·s.

## Il est composé de représentant·e·s

11

ÉLU·E·S  
ÉTUDIANT·E·S  
DES CONSEILS  
CENTRAUX  
DES ÉCOLES ET  
UNIVERSITÉS

DES ÉTUDIANT·E·S

DES CHERCHEURS·SES, D'ENSEIGNANT·E·S CHERCHEURS·SES

DES PERSONNEL·LE·S ADMINISTRATIF·VE·S

DES CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT·E·S D'UNIVERSITÉS ET DES GRANDES ÉCOLES

DU MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE (SYNDICATS PROFESSIONNELS, MEDEF)

DES PARENT·E·S D'ÉLÈVES

DES MINISTÈRES, DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT

Il est composé de 11 élu·e·s étudiant·e·s sur 100 membres (60 élu·e·s de la communauté universitaire et 40 membres nommé·e·s).

## Le choix d'une démarche syndicale efficace

La démarche syndicale et combative des élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » fait notre singularité et notre force. Notre seule boussole est l'intérêt des étudiant·e·s et notre unique volonté est de transformer l'enseignement supérieur et la société dans son ensemble pour permettre un égal accès aux études. Nous faisons ainsi le choix d'utiliser tous les outils à notre disposition pour faire valoir les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s : mobilisation, travail institutionnel, etc.

Face à un enseignement supérieur en profonde mutation, nous ancrons nos actions dans le quotidien des étudiant·e·s avec une déclinaison tant nationale que locale. Faire avancer la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, défendre le service public de l'enseignement supérieur et l'émancipation des jeunes est notre combat de tous les jours. Pour ce combat nous aurons besoin de ton soutien tant pour le CNESER que pour créer à travers ses deux prochaines années le renouveau universitaire dont a besoin l'Enseignement Supérieur.



Imane Ouelhadj  
Tête de Liste CNESER  
Élue étudiante de  
l'Université de Nanterre

## QUEL EST L'INTÉRÊT DU CNESER ?

À l'heure actuelle, cette instance n'est pas assez démocratique au vu du peu d'élue·s étudiant·e·s qui y ont leur place. Pourtant, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » font tout pour se faire entendre et porter haut et fort les aspirations des jeunes grâce :

- **PAR NOS VOTES** bien évidemment ! La majorité des points abordés sont soumis à un vote consultatif des membres du conseil national. L'UNEF accompagne systématiquement ses votes d'une intervention d'explication.
- **AUX INTERVENTIONS LIMINAIRES** : lors de chaque séance de CNESER, les élu·e·s de l'UNEF prennent la parole afin d'alerter le ministère sur ce qui se passe au quotidien pour les étudiant·e·s et faire remonter les problématiques que nous rencontrons sur nos campus et dans nos études.
- **AUX MOTIONS** qui sont des textes permettant d'interpeller la communauté universitaire sur différents sujets, et ce , en dehors de l'ordre du jour.
- **DES AMENDEMENTS** que nous pouvons proposer sur l'ensemble des textes soumis à l'avis du CNESER, comme un projet de loi, avant d'être voté.

## COMMENT VOTER ?



**Du 25 mai au 14 juin, tu vas recevoir dans ta boîte aux lettres ton matériel de vote.** Il est possible que ton établissement, malgré la situation de crise sanitaire, décide que le retrait du matériel de vote se fasse au sein de ton établissement. Dans ce cas, tu dois te déplacer au service juridique de ton université ou ton école pour récupérer tes enveloppes.

Le matériel de vote contient 3 enveloppes et le bulletin de vote que tu dois renvoyer par la poste à partir du 7 juin 2021 ! Attention, les élu·e·s ne doivent pas renvoyer leur enveloppe au ministère avant cette date (cachet de la poste faisant foi). En effet, **le scrutin est ouvert entre lundi 7 juin et fermera le 18 juin.** Aucune voix ne sera prise en considération lors du dépouillement si l'enveloppe est envoyée avant ou après ces dates.



Les modalités de vote étant parfois très précises et entraînant chaque année un certain nombre d'invalidations de vote, n'hésites pas à nous contacter afin d'être accompagné·e dans le vote sur les modalités très pratiques et administratives afin que ton vote ne soit pas annulé.

**Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 24 juin.**

## NOUS JOINDRE



01.42.02.25.55



elections@unef.fr



/unef



www.unef.fr

# LE BILAN 2019-2021

## CHIFFRES SIGNIFICATIFS



L'UNEF : Organisation étudiante la plus active pour défendre les droits des étudiant·e·s

**4 sur 22**

Motions au  
CNESER en 2 ans

**194**

Amendements  
en 2 ans

**2**

Question Prioritaire de  
Constitutionnalité (QPC)

**1**

Lettre ouverte contre la  
LPR et la judiciarisation des  
mobilisations étudiantes

# 2 ANS DE BATAILLE POUR LES DOCTORANT·E·S

Pendant 2 ans, la FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » se sont mobilisé·e·s pour défendre les droits des doctorant·e·s et améliorer nos conditions d'étude face à un gouvernement qui n'a fait qu'affaiblir la recherche publique et précariser les doctorant·e·s. En effet, à part l'inscription du doctorat dans les fiches RNCP (permettant notamment de clarifier les qualifications acquises par les doctorant·e·s), les politiques menées en matière de recherche n'ont pas amélioré la situation des doctorant·e·s.

Le nombre de doctorant·e·s diminue continuellement depuis plus de 15 ans. Ainsi, le doctorat est bien loin d'être démocratisé, et devient, au contraire, un diplôme réservé à un cercle de plus en plus fermé. Dans le même sens, la proportion de doctorant·e·s issu·e·s de familles d'ouvrier·ère·s stagne. Par ailleurs, la loi de programmation de la recherche présentée comme une réponse à la problématique du sous-financement de la recherche publique et à la précarité des doctorant·e·s et jeunes docteur·e·s ne fait qu'aggraver ces problématiques. Enfin, la crise sanitaire a exacerbé les problématiques des doctorant·e·s.

## Face à la loi de programmation de la recherche : des élu·e·s engagé·e·s et un travail unitaire pour défendre la recherche publique

L'objectif affiché de la loi de programmation de la recherche était d'assurer et d'augmenter le financement dans la recherche publique. Cependant, en réalité, la majorité des financements vont au soutien des appels à projet et renforce le poids de l'ANR encourageant la concurrence entre laboratoire. Au lieu de permettre une vraie loi de programmation permettant de sortir la recherche française de la situation critique de sous-financement dans laquelle elle est plongée, le gouvernement a décidé d'augmenter les inégalités.

Face à un gouvernement qui est resté sourd aux revendications de la communauté universitaire, l'UNEF a eu une démarche unitaire. La mobilisation dans la rue s'est principalement inscrite dans le cadre de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et avec "Université Ouverte" afin de rassembler et mobiliser le plus de monde. La crise sanitaire et 2 confinements sont venus limiter les possibilités de manifestation et de rassemblement. Là encore, nous avons été confrontés à une négation du dialogue sociale et une déconnexion des réalités

des doctorant·e·s et jeunes chercheur·se·s de la part du gouvernement refusant d'entendre nos revendications.

La FENEC et les élu·e·s "UNEF et associations étudiantes" ont associé la mobilisation dans la rue à une bataille institutionnelle frontale. Nos élu·e·s ont défendu, presque seul·e·s du côté des étudiant·e·s, pendant 21 heures de CNESER, la recherche publique et les droits des doctorant·e·s et des jeunes chercheur·ses. A nous seuls, nous avons déposé plus de la moitié des amendements au projet de loi de programmation de la recherche pour pousser les débats et surtout obliger le ministère à rouvrir de vraie concertation sur cette réforme très peu discuté en amont avec les représentatn·e·s étudiant·e·s. Nous avons pu mettre le ministère face à ses contradictions les obligeant à réécrire en séance l'actuel article 4 de la loi.

Nos élu·e·s ne se sont pas arrêté au CNESER et ont mené la bataille parlementaire par la suite en portant des amendements visant à financer la recherche publique et les contrats doctoraux.

Alors que les débats au Sénat ont abouti à une tentative de judiciarisation des mobilisations étudiantes et de restriction des libertés académiques, nous nous sommes opposé·e·s à cette mesure, aussi bien via des rassemblement

que des interpellations publiques. Ces deux mesures ont fini par être retiré, à la suite d'une décision du Conseil Constitutionnel pour l'une et après avis du gouvernement pour l'autre.

## Face à la loi de Programmation de la Recherche : des élu·e·s mobilisé·e·s contre la précarité des doctorant·e·s

Au-delà de la question du financement de la recherche publique, le gouvernement affirmait vouloir financer, grâce à la loi de programmation de la recherche, plus de contrats doctoraux ciblant le 0 thèse non financée.

En réalité, comme sur de nombreux autres pans de cette loi, la trajectoire budgétaire envisagée ne permettra pas d'atteindre ces objectifs et de réduire les inégalités de financement entre les sciences humaines et sociales et les sciences et techniques. Pire encore, cette loi vient précariser l'insertion professionnelle des jeunes chercheur·ses via la création de « tenure track »

appelé « chaire de professeur junior » permettant d'embaucher un jeune docteur sans garantie de titularisation. Dans le même sens, la création de « CDI de mission scientifique » importe dans le domaine de la recherche des contrats courts et précaires.

Durant notre bataille pour une autre LPR, la FENEC et les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » ont agi pour qu'un maximum de financement soit accordé à la création de contrat doctoraux et dénoncé spécifiquement la précarisation et l'infantilisation des jeunes chercheur·ses.

## Une crise sanitaire désastreuse pour les doctorant·e·s

La crise sanitaire a eu des conséquences néfastes sur la santé mentale, la précarité et la réussite de l'ensemble jeunes. Confiné·e·s chez nous sur de longues périodes, les activités d'enseignement ont été difficiles mais les activités de recherche ont parfois été impossible. Suivant les domaines, les sujets de thèses, les expériences à réaliser, nombre de doctorant·e·s ont vu leurs travaux de recherche mis au ralenti voir à l'arrêt complet pendant des mois.

Face à cela, la FENEC et les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » ont revendiqué le prolongement des contrats doctoraux et la prolongation d'un an et sans frais d'inscription de la durée de la thèse pour tou·te·s les doctorant·e·s. Là encore, le gouvernement

est resté sourd à nos demandes, y compris celles des établissements. Seuls les contrats doctoraux et autres contrats (ATER, post-doctorat,...) ont été autorisés à être prolongés. Pour l'heure, cela ne s'applique qu'aux 3ème année et plus de doctorat, financés uniquement, et malheureusement pas pour tou·te·s. Les établissements n'ont pour l'instant pas reçu de compensation financière suffisante pour garantir la mise en application de cette mesure.

La FENEC et les élu·e·s "UNEF et associations étudiantes" se sont battu·e·s et continuent à se battre pour que le gouvernement prenne ses responsabilités et protège les doctorant·e·s des conséquences de la crise et de ses mesures prises pour l'endiguer.





# LE PROJET

**2021-2023**

# 1

# FINANCER LA RECHERCHE PUBLIQUE

Depuis de trop nombreuses années, la recherche publique est de moins en moins bien financée en France. Les financements récurrents des organismes de recherche baissent tandis que les appels à projets se font de plus en plus nombreux, renforçant les inégalités de financement principalement au détriment des sciences humaines et sociales. La loi de programmation de la recherche prévoit une augmentation minimale de 5 milliards d'euros de 2020 à 2030 soit moitié moins que ce qui est nécessaire pour subvenir aux besoins de financements dans la recherche publique. Celle-ci renforce, par ailleurs, les inégalités de financements en investissant en grande partie via les appels à projets et notamment ceux de l'ANR. Le rôle de l'agence nationale pour la recherche (ANR) est de plus en plus renforcé alors qu'elle ne répond favorablement qu'à 17%<sup>1</sup> des candidatures aux appels à projet et prévisionnellement à 23% en 2021. La préparation des dossiers de candidatures qui n'aboutissent jamais, mais dont les financements sont nécessaires aux projets de recherche, fait perdre un temps précieux aux chercheur·se·s. Ainsi, la mise en concurrence forcée des laboratoires, ne pouvant seuls au vu de l'absence de financement pérenne suffisant, freine la recherche française et notamment la recherche fondamentale.

## Refinancer la recherche publique

Faire de la recherche publique un enjeu de transformation sociale passe par un refinancement conséquent. Un financement qui permette aux organismes de recherche et aux laboratoires de financer des travaux de recherche de qualité, et un financement égal entre les laboratoires de sciences dures et les laboratoires de sciences humaines. Cet investissement doit se traduire par :

- **Une augmentation d'au moins 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans** du budget de la recherche afin d'atteindre 3% de PIB consacré à la recherche.
- **Un plan pluriannuel de recrutement de personnel·le·s de recherche**, afin de pallier au manque d'effectifs dans les laboratoires, et de personnel·le·s titulaires.
- **Un financement équilibré entre la recherche fondamentale et les travaux d'innovation technologique**, pour que le mode de financement

n'encourage pas un type de recherche au détriment d'un autre.

- **Un financement équilibré entre les domaines de recherche pour que les sciences humaines et sociales ne soient plus sous-financées par rapport aux sciences dites "dures"**. Cette proposition va en grande partie de pair avec le financement équilibré entre recherche fondamentale et appliquée.
- **Une remise à plat du mode de financement sur projet par l'ANR** afin qu'il s'effectue en fonction des besoins des organismes de recherche et non sur projet.

<sup>1</sup> <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/loi-de-programmation-de-la-recherche-un-accroissement-significatif-du-budget-de-lanr-des-2021/>

## Réorganiser le lien entre les laboratoires et les organismes de recherche

Alors que les regroupements universitaires sont souvent présentés comme un cadre de coopération entre les différentes structures de la recherche publique, ceux-ci remettent en cause la structuration nationale des organismes de recherche. C'est d'autant plus le cas avec les projets de fusions d'établissements d'enseignement supérieurs. Ces regroupements se sont souvent fait au

détriment de la recherche fondamentale et libre en soumettant les projets de recherches à des objectifs locaux et utilitaristes. C'est pourquoi, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent les moyens et les prérogatives des grands organismes publics de recherche et s'opposent aux regroupements dérégulés et arbitraires.

## Redistribution du budget du Crédit Impôt Recherche

Le Crédit Impôt recherche est une réduction d'impôt à destination des entreprises calculée sur la base de leurs dépenses en recherche et développement. Cette aide devait servir initialement à encourager l'investissement des entreprises en Recherche et Développement. Sauf que les 6,5 Milliards d'euros que représente le Crédit Impôt Recherche

n'ont eu que peu de conséquences sur l'emploi et les investissements en recherche et développement des entreprises. C'est pourquoi les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour que le CIR soit supprimé et ses crédits redéployés dans les universités à destination de la recherche.



# 2 | DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU DOCTORAT

Les effectifs des doctorant·e·s sont en nette diminution : en quinze ans, le nombre d'inscriptions a chuté de près de 15%. Or, la démocratisation du doctorat est un enjeu fondamental : notre pays a besoin et manquera dans les prochaines années de travailleur·euse·s hautement qualifiés, à mesure que son économie évoluera vers des secteurs économiques tels que les hautes technologies ou la transition énergétique. Par ailleurs, un travail de recherche de qualité au sein de l'enseignement supérieur est nécessaire pour le développement de la recherche publique. Ainsi, la démocratisation du doctorat est une nécessité sociale, économique et politique.

Cependant, le système d'enseignement supérieur oppose de nombreuses barrières aux étudiant·e·s dans leur poursuite d'étude au-delà du bac+5. La reproduction sociale y sévit toujours autant, avec seulement 5,9% des doctorant·e·s qui sont issus des classes défavorisées contre 12,3% en licence. Le doctorat ne doit pas être réservé à une minorité privilégiée mais fait partie intégrante de l'ascenseur social que doit être l'université. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent une nouvelle étape de la démocratisation du doctorat axée sur cinq piliers :

## **Donner une sur-rémunération équivalente à celle des fonctionnaires aux doctorant·e·s financé·e·s dans les DROM**

Il est incontestable que le coût de la vie est plus cher dans les DROM. Il est donc important et nécessaire de pouvoir fournir une sur-rémunération pour permettre une poursuite d'études en doctorat dans les DROM plutôt qu'une insertion professionnelle directe après le master.

## **Garantir un libre accès sur l'ensemble du territoire**

Les étudiant·e·s n'ont pas tou·te·s les mêmes chances d'accès au doctorat suivant leur origine géographique. En effet, plus d'un tiers des thèses sont soutenues en Ile de France. L'avenir d'un jeune ne peut pas être déterminé par son lieu de vie, c'est pourquoi les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour une répartition équitable des contrats doctoraux, vers l'ensemble des établissements. Les aides à la mobilité des doctorant·e·s, qui leur permettent de suivre un cursus éloigné de leur lieu de vie, doivent être augmentées, plus faciles d'accès et régulées par l'Etat pour garantir l'égalité sur le territoire.

## **Supprimer les frais d'inscription en doctorat et la CVEC**

Les frais d'inscription ainsi que le paiement de la CVEC donnent un total de 472€ minimum chaque année pour un·e doctorant·e; sachant que ces frais sont indexés sur l'inflation des prix du marché. La barrière financière est la première barrière empêchant la poursuite d'études couplée à la durée importante des études pour arriver en doctorat et le finir. Les jeunes d'origine sociale défavorisée sont les premier·ère·s à abandonner l'idée de poursuivre en doctorat à cause de cela. Et les doctorant·e·s non financé·e·s abandonnent eux·elles aussi, faute de moyens pour avancer dans leurs recherches, pour vivre et donc pour se réinscrire.

## Engager une réforme de l'orientation à la sortie du master

L'entrée dans le doctorat se fait souvent par des voies inconnues des étudiant·e·s en master, y compris de master Recherche, laissés à la merci de la volonté de leurs enseignant·e·s. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent la mise à disposition de tous d'outils permettant aux étudiant·e·s de s'informer sur les démarches à effectuer, sur les différents modes de financements existants, et d'aide afin qu'ils puissent constituer leur dossier et trouver un directeur de thèse. L'échange entre pairs est un élément fondamental pour permettre une meilleure information pour des futur·e·s doctorant·e·s.

## Refuser la sélection arbitraire à l'entrée du doctorat

A ce jour, la possibilité de suivre un doctorat est laissée à la seule appréciation d'un·e directeur·rice de thèse. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour objectiver les critères de sélection, communiquer ces critères pour que chaque étudiant·e titulaire d'un master 2 connaisse les attentes d'un·e directeur·rice de thèse et sache préparer un dossier de qualité.



# 3 | DÉFENDRE LE STATUT DU·DE LA DOCTORANT·E

Le doctorat est la plus haute qualification dans l'enseignement supérieur et la recherche. Pourtant, il n'est accessible qu'à une minorité d'étudiant·e-s. C'est d'ailleurs pour cette raison que la France fait partie des pays qui forment le moins de docteurs au sein des pays de l'OCDE. Il est donc urgent de démocratiser le doctorat. Pour assurer une formation doctorale de qualité, les élu·e-s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour la mise en place d'un statut protecteur qui garantit des droits à l'ensemble des doctorant·e-s.

## Un statut qui garantisse un financement de la thèse

La question financière est déterminante pour beaucoup d'étudiant·e-s qui souhaitent s'inscrire en doctorat. Le très faible nombre de doctorant·e-s s'explique en grande partie par un manque de financement des thèses. A l'heure actuelle, seulement 60% des thèses sont financées. Pour avancer vers un financement de l'ensemble des thèses, les élu·e-s « UNEF et associations étudiantes » se battront pour un investissement massif dans les troisièmes cycles :

- **Une augmentation du nombre de contrats**

**doctoraux et atteindre l'objectif de 80% de thèses financées**, ainsi qu'une augmentation du montant des aides allouées par ce contrat.

- **Une information dès le Master 2 sur tous les modes de financement qui existent.**
- **La mensualisation du paiement des vacataires** pour des ressources plus régulières et l'application immédiate et réelle de la circulaire de 2017 sur la mensualisation des vacances (tant qu'un système de financement pérenne et universel des doctorant·e-s n'est pas instauré).

## Un statut qui garantisse un encadrement de qualité

Néanmoins, le faible nombre de doctorant·e-s s'explique aussi par un manque d'encadrement des thèses. Celui-ci est censé être garanti dans les textes par l'école doctorale qui doit veiller au respect de la charte des thèses. Mais dans les faits, rares sont les chartes de thèses contraignantes sur le contenu de cet encadrement. Aucune limitation n'est fixée quant au nombre d'étudiant·e-s que doit encadrer un directeur de thèse. Il y a également une différence entre ce que prévoient les textes et les véritables conditions de travail des doctorant·e-s. Et enfin, sur les conditions matérielles, beaucoup d'étudiant·e-s n'ont pas accès à un poste bureautique, ou même des centres de documentation.

Le statut du·de la doctorant·e doit donner droit à des garanties qui permettent la réussite de chacun, aussi bien en termes de moyens humains mais aussi matériels. Pour cela, les élu·e-s « UNEF et associations étudiantes » se

battront pour :

- **La limitation du nombre de doctorant·e-s par directeur de thèses à 25 étudiant·e-s-chercheur·euse-s** en fonction des filières, ainsi qu'une définition précise de cet encadrement, comme la mise en place de rencontres régulières.
- **Réformer le comité de suivi individuel du·de la doctorant·e** qui ne soit plus une forme de sélection mais bien un appui pour le doctorant·e.
- **Un plan de formations commun à toutes les écoles doctorales** ainsi que des formations supplémentaires interdisciplinaires.
- **Un accès pour chaque doctorant·e à un poste bureautique personnel, un accès internet et une couverture de tous les centres de documentation de l'université, y compris ceux réservés aux Enseignants-Chercheurs.**

## Une formation à la pédagogie

Beaucoup de doctorant·e·s seront amenés à donner des cours soit durant leur période de thèse, soit par la suite si leur débouché professionnel est l'enseignement. Par conséquent, il est important qu'une formation à l'enseignement et à la pédagogie soit effective, comme l'a intégré l'arrêté doctoral. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » seront vigilants quant au fait que cela se traduise concrètement par des cours de didactique et de transmission des savoirs.

## Développer la mobilité nationale et internationale

La mobilité est un élément qui joue dans l'insertion d'un·e doctorant·e au sein de sa communauté scientifique. Elle lui permet d'étayer son travail de recherche, d'être en contact avec des personnalités du monde de la recherche susceptible de le faire progresser et développe l'ouverture et l'interdisciplinarité notamment à travers des colloques. Or le coût de la mobilité est important et ne peut être accessible à tou·te·s les doctorant·e·s. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » revendiquent la mise en place d'une aide universelle à la mobilité.

## L'amélioration des conditions de recherche et de vie étudiante en doctorat

Le statut du·de la doctorant·e doit prendre en compte également tout ce qui entoure la préparation d'une thèse et l'enseignement à savoir les conditions de recherche et la vie étudiante en doctorat. Démocratiser le doctorat passe également par améliorer ces pans du quotidien des doctorant·e·s. La FENEC et les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » revendiqueront donc :

- **La création des maisons des doctorant·e·s** afin de rassembler les doctorant·e·s, de fournir de vrais lieux de travail mais également d'échange entre doctorant. Cela permettra également de développer l'interaction entre les étudiant·e·s des différents cycles 1er, 2ème et 3ème cycle.
- **Le développement des initiatives scientifiques des doctorant·e·s** en proposant un accompagnement administratif, financier et matériel, et en soutenant l'organisation de séminaires de discussion et de travail entre les différentes disciplines STS/SHS, pour débattre de problématiques communes



# 4 | DÉFENDRE LES DROITS DES DOCTORANT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S

Les doctorant·e·s étranger·ère·s représentent 42% des doctorant·e·s en France. Pourtant, rien n'est fait pour améliorer leur situation, leur permettre de mieux réussir et de faire face à la triple précarité (administrative, financière et pédagogique) qu'ils subissent. Les difficultés des doctorant·e·s étranger·e·s sont en partie similaires à celles des étudiant·e·s de licence et de master. En ce sens, la FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendent de nombreuses mesures pour garantir l'égalité entre étudiant·e·s, quelle que soit notre nationalité.

**Ainsi nous défendons le développement effectif de guichets unique gratuits, la délivrance automatique dès la première année en France d'un titre de séjour pluriannuel, la fin des justificatifs de ressources et d'hébergement nécessaire pour obtenir un titre de séjour, l'arrêt de l'évaluation par les préfectures du caractère « réel et sérieux » des études ou encore la suppression des frais différenciés (licence et master) instaurés suite à Bienvenu En France.** D'autres problématiques sont spécifiques aux doctorant·e·s étranger·e·s, à ce titre, nous revendiquons :

- **Une réforme du droit au séjour des doctorant·e·s étranger·e·s :**

L'apport des doctorant·e·s étranger·e·s est très important pour le développement d'une recherche diverse et de qualité, développer les échanges, confronter les points de vues. Pourtant le droit au séjour des doctorant·e·s étranger·e·s est particulièrement inégalitaire et rigide. La FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » défendront :

- **La fin de la discrimination administrative entre doctorant·e financé·e et non-financé·e :**

alors que les doctorant·e·s financé·e·s bénéficient quasiment automatiquement d'un titre de séjour avec la mention « Passeport talent » valable 4 ans et permettant le regroupement familial, les doctorant·e·s non financé·e·s doivent se contenter d'un titre étudiant·e·s très souvent annuel, multipliant les démarches administratives et n'ouvrant pas les mêmes droits. Tou·te·s les doctorant·e·s avoir accès à un titre de séjour pluriannuel dès leur inscription en doctorat.

- **La diminution des frais liés au « passeport talent » :**

Les timbres fiscaux nécessaire pour obtenir un tel titre de séjour coûte au total 225€ aujourd'hui, un coût qui progresse régulièrement et dont la valeur initiale était de 149€ !

- **Le financement de la thèse des doctorant·e·s étranger·e·s.**

Le financement des thèses est un enjeu central pour démocratiser l'accès au doctorat, il l'est encore plus en ce qui concerne les doctorant·e·s étranger·e·s au vu des impacts que cela peut avoir sur leur situation administrative. **La FENEC et les « élu·e·s UNEF & Associations Etudiantes » batailleront pour l'augmentation du financement de l'intégralité des thèses.** Dans le même sens, nous défendront l'extension de la convention d'accueil, instaurée par la loi de programmation de la recherche. En effet, alors que cette convention est prévue sur 5 ans, l'arrêté doctoral prévoit qu'un doctorat peut durer jusqu'à 6 ans. Si le financement n'est pas possible pour certain·e·s doctorant·e·s lors de la dernière année de thèse, cela revient à raccourcir de manière officieuse, et uniquement pour les étranger·e·s, leur durée.

- **Une amélioration de l'insertion professionnelle**

Le passage du statut d'étudiant·e·s à celui de travailleur·ses est particulièrement complexe en France, c'est pourtant un sujet essentiel pour les doctorant·e·s étranger·e·s. La FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » batailleront pour obtenir :

- **Un assouplissement des conditions de changement de statut après la thèse.**

- **La suppression de la taxe pour passer du statut d'étudiant·e à travailleur·euse**

Pour l'ensemble des jeunes, le temps de l'insertion professionnelle est un temps difficile et instable. Néanmoins, alors que le doctorat est un diplôme attestant minimum 7 ans d'étude, il reste moins protecteur dans le monde du travail que le diplôme de master qui correspond à un temps d'étude plus court. L'insertion professionnelle à la suite d'un doctorat est ainsi souvent un parcours du combattant malgré tout l'investissement mis dans les travaux de recherche. Il y a urgence à faciliter l'insertion professionnelle à la sortie du doctorat.

En effet, les contrats « post-doctorat », sont soumis à la fois aux inconvénients des contrats doctoraux, à savoir sur l'inégalité de leur répartition (58% en chimie, 18% en SHS) mais également aux inconvénients des ATER en ne proposant qu'un contrat limité dans le temps et mal rémunéré. Ils constituent pourtant souvent un passage obligé tant l'obtention d'un poste de maître·sse de conférence (une fois la qualification obtenue) est difficile dans un contexte de sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche. De son côté, le secteur privé ne fait pas la part belle aux titulaires d'un doctorat. Face à cela, la FENEC et les élu·e·s «UNEF & Associations Etudiantes» agiront pour :

- **Favoriser l'insertion des doctorant·e·s diplômé·e·s dans le secteur public**

Le premier secteur d'insertion des doctorant·e·s est dans la recherche publique. Par ailleurs au-delà des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherches, il est important de faciliter l'accès des doctorant·e·s aux métiers de la fonction publique pour développer les possibilités d'insertion. La FENEC et les élu·e·s «UNEF & Associations Etudiantes» revendiquent :

- **L'abandon des « tenure tracks » appelés « chaire de professeur junior » et des « CDI de mission scientifique » prévue par la Loi de programmation de la recherche.**

Ces différents contrats viennent précariser l'insertion professionnelle des jeunes chercheur·ses en imposant des contrats courts n'offrant pas de garantie de titularisation à terme.

- **Un plan pluriannuel de recrutement de titulaires et de titularisation de contractuel·le·s dans la recherche publique offrant ainsi plus de débouché aux doctorant·e·s**

- **Un accompagnement à l'insertion professionnel par l'établissement de formation du·de la doctorant·e·s**

- **La reconnaissance du doctorat dans la fonction publique avec l'ouverture de**

- **concours spécifiques de la fonction publique catégorie A+ pour les docteur·e·s**

- **Développer les possibilités d'insertion professionnelle dans le privé**

Démocratiser l'accès au doctorat et augmenter le nombre de doctorant·e·s suppose également de diversifier les possibilités d'insertion professionnelle. A l'heure actuelle, l'insertion dans le secteur privé est difficile notamment parce que les postes ne sont pas conçus pour les qualifications acquises par les doctorant·e·s. L'absence de valorisation du doctorat est un sujet large auquel la FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » apportent des premières solutions en exigeant :

- Reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et indexation dans les grilles salariales pour garantir un salaire supérieur au niveau bac+5.

- Le soutien financier à l'embauche de jeunes chercheur·ses en CDI

- La suppression du Crédit d'Impôt Recherche.

# 6 LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les discriminations ne sont pas uniquement présentes dans la société mais également au sein de nos établissements, et ce, peu importe le niveau de qualification et d'études dans lesquels nous nous trouvons. Ainsi, il y a plusieurs enjeux qui entourent la lutte contre les discriminations au sein du 3ème cycle.

## Lutter contre les inégalités femmes-hommes

En 2020, les doctorantes représentaient 47% des inscrit·e·s en Doctorat à cette période, contre 57 % en licence. Il y a un véritable enjeu à pouvoir réduire les inégalités femmes-hommes via notamment des modules en master permettant de sensibiliser à propos de l'accès au doctorat pour les femmes et assignées femmes.

Par ailleurs, lutter pour l'égalité femmes-hommes, c'est également mettre en œuvre des dispositifs qui puissent rendre accessible la poursuite d'une thèse pour les femmes et assignées femmes ; et notamment les mères.

Nos élu·e·s revendiquent donc la mise en place de crèche universitaire afin de faciliter leur quotidien et d'ainsi poursuivre leur étude dans de meilleures conditions.

Dans cette même veine, nous souhaitons la mise en place d'un congé paternité équivalent à celui des femmes et assignées femmes et ainsi lutter contre les discriminations dans l'attribution de contrats doctoraux. Ainsi, quel que soit le·la parent·e, il est nécessaire de permettre le prolongement automatique d'un an du financement de la thèse.

## Dispositifs de lutte contre les discriminations et moyens financiers

À la suite d'une enquête menée par l'UNEF en juin 2020<sup>6</sup>, nous avons pu recenser le nombre de dispositifs de lutte contre les discriminations dans les universités qui existaient jusqu'à présent. Force est de constater que le développement de dispositif permettant de lutter contre toutes les formes

de discriminations est encore très limité. C'est pour cela qu'au cours de 2 prochaines années, les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » se battront pour revendiquer la mise en place de plus de dispositifs, accessible à tou·te·s avec des moyens suffisants pour accompagner ce développement.

## Une réforme des procédures disciplinaires

Les procédures disciplinaires sont parfois bien loin de permettre de véritable sanction envers la personne qui a été problématique et à l'origine de la situation. C'est pour cela qu'une réforme des procédures disciplinaire s'impose.

Les actes et les propos discriminants ne sont pas tolérables, ni dans la société, ni dans nos écoles doctorales ; peu importe de quelle discrimination il s'agit.

<sup>1</sup>[https://unef.fr/wp-content/uploads/2020/11/18juin2020\\_Enquete-de-lUNEF-sur-les-discriminations-a-luniversite.pdf](https://unef.fr/wp-content/uploads/2020/11/18juin2020_Enquete-de-lUNEF-sur-les-discriminations-a-luniversite.pdf)

## Mettre en place des cellules de veilles et d'écoutes (CVE)

C'est via les CVE que des situations de discriminations vécues sur son lieu d'étude sont remontées. Pourtant, moins d'une université sur deux met en place ce dispositif ; et quand ce dispositif existe, il est souvent méconnu de tout·te·s. Des moyens doivent pouvoir accompagner sa mise en place (permanence téléphonique, possibilité d'avoir un rendez-vous en présentiel etc...). Au-delà de la veille et l'écoute, il est important que les étudiant·e·s

qui s'en saisissent puissent par la suite être accompagné·e dans leurs démarches (dépôt de plainte, accompagnement psychologique etc...). Ce dispositif doit pouvoir concerner l'ensemble des discriminations (lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement, le racisme sous toutes ses formes, lutte contre les LGBTI+phobies, lutte contre le validisme en lien avec la mission handicap).

## La formation des personnel·le·s indispensable

Pour permettre un accompagnement et une écoute optimale, l'ensemble des membres de l'école doivent être formé à la lutte contre les discriminations. Par ailleurs, plus spécifiquement, les personnel·le·s des services

de santé universitaire doivent pouvoir être formé·e à des problématiques plus spécifiques comme celles que rencontre les personnes transgenres concernant l'accès aux hormones par exemple.

## Protéger les victimes de discriminations

En cas de discriminations au cours de la préparation d'une thèse, qu'il s'agisse de violences sexistes et sexuelles, racistes, LGBTI+phobes ou validiste ou encore de harcèlement, il est indispensable d'avoir un changement automatique de directeur·trice·s de thèse. Par ailleurs, l'organisation du transfert

de l'encadrement de la thèse doit pouvoir s'effectuer avec un·e autre directeur·trice de thèse qualifié·e. Ce changement doit également pouvoir s'accompagner d'une prolongation automatique de la durée de la thèse et de son financement dont à besoin le·la doctorant·e pour poursuivre sa thèse.

## Développer la recherche à propos des schémas de domination à l'origine des différentes discriminations

Au-delà du manque de dispositifs mis en place dans nos établissements, il y a également de véritables carences dans nos formations en licence et en master concernant les discriminations et ainsi permettre de développer la recherche sur ces thématiques. En effet, toujours d'après l'enquête de l'UNEF, seules 12 formations d'étude de genre existent en France. Concernant les autres discriminations, les formations asian, african et orient studies sont

quasi inexistantes dans nos établissements. Il en est de même avec les formations qui touchent aux questions d'orientations sexuelles et d'identités de genre. Pourtant, sans le développement de ces formations, les recherches à ce sujet sont elles aussi limitées. C'est ainsi qu'il faut permettre de développer la recherche à propos des discriminations qui amèneront ensuite à de véritables avancées dans notre société.

Le développement de la recherche est loin d'être un sujet qui ne concerne que les initiés, c'est par la recherche que nous pouvons faire évoluer la société, avancer, progresser. Entre la crise sanitaire et les différentes mutations que connaît notre société (notamment en matière écologique), la période actuelle démontre très bien la nécessité d'une recherche de qualité et ayant les moyens et l'espace pour se développer librement. La FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront une recherche publique indépendante et au service de la société, notamment en matière de transition écologique.

## Soutenir la recherche en matière de transition écologique

La transition écologique, énergétique, l'évolution de nos modes de vie, n'est aujourd'hui plus seulement nécessaire mais vitale. Si nombre de travaux ont déjà été réalisés sur ce sujet et que les décideur·ses politiques continuent de les ignorer, il reste essentiel

de soutenir fortement et prioritairement la recherche en matière de transition écologique et liée aux énergies renouvelables. La FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » bataillerons pour défendre le budget de la recherche dans ce domaine.

## Défendre les libertés académiques des chercheur·ses

Le débat parlementaire autour de la loi de Programmation de la Recherche a été le théâtre d'une remise en cause grave des libertés académiques. Pour garantir une recherche française de qualité, les chercheur·ses doivent être libre de chercher, libre de faire de la recherche fondamentale ou appliqué, libre

de se concentrer sur des sujets très pointus comme très large et même libre de s'interroger sur les fondements de notre société. La FENEC et les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront les libertés académiques, rempart face à l'instrumentalisation des sciences

## Améliorer la démocratie universitaire autour du doctorat

Comme pour les étudiant·e·s de licence et de master, il est essentiel de réformer la démocratie universitaire concernant les étudiant·e·s en doctorat. Les regroupements, statuts dérogatoires et passage en force ont fait de la démocratie universitaire une parodie plus qu'une réalité.

La FENEC et les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » défendront, une réforme de la démocratie universitaire réduisant la place des personnalités extérieures, notamment issue

du privé et augmentant la représentation de l'ensemble des étudiant·e·s. En ce sens nous exigerons :

- L'augmentation de la place des doctorant·e·s dans les instances décisionnelles des universités
- La création au sein du CNESER de 2 sièges doctorant·e·s en propre, s'additionnant aux 11 sièges aujourd'hui partagé par les organisations étudiantes représentatives



# NOS PRIORITÉS

ET

# LA LISTE

**«UNEF ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,  
POUR DÉFENDRE UN SERVICE PUBLIC  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
OUVERT, ÉMANCIPATEUR ET  
DÉMOCRATIQUE POUR TOU·TE·S !»**

# NOS 11 PRIORITÉS

## OUVERT

### 1. DÉFENDRE LE LIBRE ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

#### Contre la sélection et Parcoursup

Des milliers de jeunes n'ont pas d'inscription à la fin de la phase principale de Parcoursup. L'UNEF se bat pour ré-instaurer le libre accès à la filière de son choix.

#### Pour le libre accès en master

La sélection en master laisse chaque année +10.000 jeunes sans formation. L'UNEF se bat pour le droit à la poursuite d'étude et la création de place.

#### Pour la gratuité de l'enseignement supérieur

Permettre à tou-te-s de faire des études, indépendamment de son origine sociale ou de sa nationalité impose de lever l'ensemble des barrières financières

### 2. SE BATTRE POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT ET PLUS DE RÉUSSITE

#### Pour un financement 100% public

L'investissement par étudiant-e est beaucoup plus faible qu'il y a 10 ans. Plus que jamais, il est nécessaire de planifier une augmentation du budget de l'ESR de 2 Mds d'euros par an

#### Pour un cadrage national des modalités d'examens

L'UNEF se bat pour conserver nos droits fondamentaux, concernant l'évaluation notamment, qui doivent être garantis : la session de rattrapage, la compensation des notes, une évaluation continue et progressive.

## ÉMANCIPATEUR

### 5. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

#### Pour la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives

Afin de garantir un salaire en fonction de notre niveau d'études pour un meilleur salaire en début de carrière.

#### Pour une Aide à la Recherche au Premier Emploi

L'ARPE a été supprimée puis ré-instaurée mais à 70% du montant de la bourse. L'UNEF se bat pour son retour à 100%, son élargissement à tou-te-s, et sa prolongation dans le

### 6. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

#### Pour une politique ambitieuse dans nos établissements

- La mise en place effective des cellules de veille et d'écoute pour lutter contre toutes les discriminations; avec des moyens suffisants
- La mise en place du prénom d'usage sur demande simple et de toilettes neutres dans les établissements
- La formation des personnel-le-s, professeur-e-s et personnel-le-s de santé
- Donner un budget dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

### 7. POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉCOLOGIQUE

|  |   |   |
|--|---|---|
| Mise aux normes énergétiques et construction de bâtiments écoresponsables. | 100% des étudiant-e-s formé-e-s aux enjeux de transition écologique | Pour un financement de la recherche en innovation écologique à la hauteur des besoins |
|--|---|---|

## DÉMOCRATIQUE

### 3. DÉFENDRE DES UNIVERSITÉS DE PROXIMITÉ

#### Contre les fusions d'établissements

Cela réduit considérablement la démocratie étudiante. Pire, sous forme expérimentale l'établissement peut à terme augmenter librement nos frais d'inscription.

#### Pour développer les antennes universitaires

Souvent sous-financées, les antennes universitaires risquent souvent de fermer alors qu'elles permettent un accès aux études à plus de jeunes dans des villes où le coût de la vie est plus faible.

### 4. RENFORCER LA VOIX DES ÉTUDIANT-E-S

#### Garantir et réformer la démocratie étudiante

Les étudiant-e-s doivent avoir plus de place dans les conseils et un poids décisionnel plus important car les sujets discutés et votés nous concernent.

#### Pour des référendum étudiant-e-s

Sur les sujets qui nous concernent et qui impacteront fortement nos études ou notre quotidien dans nos universités

#### Pour une réforme du CNESER

Le CNESER doit donner plus de place aux élu-e-s étudiant-e-s qui doivent être plus nombreux-x-es; avec un garde-fou contre la publication de textes lorsqu'ils sont rejetés à une large majorité du CNESER.

## POUR TOUT-E-S

### 8. LES ÉTUDIANT-E-S ÉTRANGER-ÈRE-S

- Contre l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant-e-s étranger-ère-s
- 1 carte étudiante = 1 titre de séjour
- Pour des guichets uniques afin de faciliter les démarches administratives et le renforcements des aides pédagogiques

### 9. LES DOCTORANT-E-S ET LA RECHERCHE

#### Pour une insertion professionnelle digne

Le doctorat doit être valorisé. L'UNEF se bat afin d'assurer une rémunération à la hauteur du niveau de qualifications.

L'ensemble des thèses doivent être financées sur toutes leurs durées. Des infrastructures doivent être dédiées aux doctorant-e-s et l'encadrement doit être renforcé.

### 10. LES ÉTUDIANT-E-S EN IUT ET EN SANTÉ

- Garantir la cadrage national des programmes et l'égalité entre les IUT
- Contre une réforme élitiste et sélective des études de santé: L'UNEF s'oppose à la suppression du droit au redoublement en PASS et au numerus apertus

### 11. LES ÉTUDIANT-E-S EN ÉCOLE

#### Pour un cadrage national des frais d'inscriptions afin de favoriser l'accès pour tou-te-s

Rattrapages, droit au redoublement, compensation des notes, régimes dérogatoires ...

# LA LISTE

## UNEF & ASSOCIATIONS

### ÉTUDIANTES

| RANG   | CIVILITÉ | NOM       | PRÉNOM    | ÉTABLISSEMENT N° EN CHIFFRE ROMAIN    | DIPLÔME PRÉPARÉ ET ANNÉE EN COURS                            |
|--------|----------|-----------|-----------|---------------------------------------|--|
| 1      | Mme      | Ouelhadj  | Imane     | Université Paris - X                  | L2 Etudes Politiques   |
| 1 bis  | M        | Bourgeon  | Quentin   | Université Evry-Val d'Essone          | M1 Ingénierie de la formation et des relations avec l'emploi |
| 2      | M        | Sautron   | Rudrigue  | Université de la Réunion              | L3 Information communication                                 |
| 2 bis  | Mme      | Hamidi    | Hania     | Université de Lorraine                | M1 Sociologie  |
| 3      | Mme      | Paques    | Sophie    | ENS-EHESS                             | M1 Sciences sociales   |
| 3 bis  | M        | Personnaz | Max       | Université Paris - IX                 | M1 Droit   |
| 4      | M        | Larrouy   | James     | Université des Antilles               | Doctorat de Mathématiques                                    |
| 4 bis  | Mme      | Hocquard  | Salomé    | Université Paris 1 Pathéon Sorbonne   | L2 Droit   |
| 5      | Mme      | Ndungu    | Bridget   | Sorbone Université                    | L2 Mécanique   |
| 5 bis  | M        | Chaarana  | Majdi     | Université Lyon - II                  | L3 Histoire  |
| 6      | M        | Saddedine | Aghiles   | Université Paris - VIII               | L3 Philosophie   |
| 6 bis  | Mme      | Baesel    | Amandine  | Université de Bordeaux                | L2 Droit   |
| 7      | Mme      | Diagne    | Aïda      | Université de Lille                   | L2   |
| 7 bis  | M        | Dehmouni  | Dahmane   | Université Paris - XIII               | M1 Innovation et communication                               |
| 8      | M        | Malosse   | Célian    | Université Toulouse - II              | L2 Sociologie  |
| 8 bis  | Mme      | Brame     | Marielle  | Université d'Orléans                  | L3 Sciences du langage                                       |
| 9      | Mme      | Saadoun   | Sara      | Université Paris - III                | L3 Lettres FLE   |
| 9 bis  | M        | Werb      | Ethan     | Institut d'études politiques de Paris | Collège universitaire de science politique- 2ème année       |
| 10     | M        | Gossot    | Lukas     | Université Clermont                   | L1 Sociologie  |
| 10 bis | Mme      | Elbichr   | M'barka   | Université Angers                     | Doctorat Géographie Sociale                                  |
| 11     | Mme      | Gourgand  | Laura     | Le Mans Université                    | L1 LLCER Anglais   |
| 11 bis | M        | Jaud      | Alexandre | Université de La Rochelle             | L1 Divers Sciences, Technologies et Santé                    |

# **LA LETTRE DES ÉLU-E-S**

---

**ÉLECTIONS AU CNESER 2021  
BILAN ET PROJET**